

## Mineur, parrain et filleul : bénéficiez de 45 € de remboursement ! *Conditions au verso*

• **"Permis national à 200 euros"** : ce projet est en cours de négociation avec l'État. Son application n'interviendra pas pour cette saison cynégétique 2018/2019 mais, vraisemblablement, **pour 2019/2020**.



• Comme l'an dernier, pour recevoir un **carnet** national de prélèvement **"bécasse"** (obligatoire pour chasser cette espèce), cochez la case lors de la demande de validation du permis de chasser. L'absence de demande vaut renonciation.

• Délivrance des validations uniquement par correspondance. Il est inutile de vous déplacer à la Fédération, vous ne pourrez y obtenir un permis, directement sur place, qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Cher(e) adhérent(e)**, validez votre permis de chasser par :

Délai	Frais de dossier	Paiement
-------	------------------	----------

### → Internet

[www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr)

*Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs.*

• **E-validation** : imprimez votre validation à la maison !

• ou, recevez-la par courrier.

**IMMÉDIAT**

**0 €**

Carte bancaire

**5 jours (environ)**

**1,50 €**

### → Courrier

Suivez les 8 étapes ci-dessous.

**10 jours (environ)**

**5 €**  
(environ / inclus dans les tarifs proposés)

Chèque

*Cochez les cases pour être sûr(e) de ne rien oublier.*

**1**  **Compléter et corriger**, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation. Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.

**2**  **Cocher** la case (à gauche de la signature) si vous souhaitez un carnet de prélèvement bécasse.

**3**  **Signer** impérativement votre demande de validation.

**4**  **Choisir** le(s) type(s) de validation sur le bon de commande :

<b>D</b>	Départementale	Pour chasser en Loire-Atlantique et dans les communes limitrophes.		
<b>B</b>	Bi-départementale	Pour chasser en Loire-Atlantique <i>ET</i> dans un autre département ainsi que dans les communes limitrophes de ces deux départements (tarifs au verso).		
<b>N</b>	Nationale	Pour chasser sur tout le territoire français.		
<b>T</b>	Temporaire <i>Tarifs au 02.40.89.94.86</i>	<b>3 jours consécutifs</b> (renouvelable 2 fois)		<b>9 jours consécutifs</b> (non renouvelable)
		<b>OU</b> (offres non cumulables)		

**5**  **Souscrire** une **assurance "chasse"**, dans la compagnie de votre choix, est OBLIGATOIRE. Si vous prenez l'assurance MMA proposée, réglez les 20,50 € de la responsabilité civile (garantie uniquement des dommages causés aux autres) avec votre validation sur un même chèque (ex : 154 + 20,50 = 174,50 €). Pour les options complémentaires, utilisez la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.

**6**  **Payer** uniquement par chèque à l'ordre de **"Régisseur de recettes FDC 44"**.

**7**  **VÉRIFIER**

- l'ORDRE de votre chèque,
- le MONTANT du chèque : il doit être juste (en lettre et en chiffre),
- les SIGNATURES de la demande de validation et de votre chèque.

**Toute erreur entraîne le renvoi de votre dossier.**

**8**  **Envoyer** le bon de commande et le règlement dans l'enveloppe jointe à affranchir avant de la poster. Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

# INFORMATIONS ET TARIFS DES VALIDATIONS 2018/2019

**Bénéficiez de 45 € de remboursement !** (37,50 € + 7,50 € en prenant le timbre "grand gibier" 44)

## Parrainage

• En parrainant un chasseur inactif depuis 3 ans qui profitera, lui aussi, d'un remboursement de 45 €. Conditions et formulaire disponibles sur [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr) et auprès de la Fédération.

## - de 18 ans

• Pour les mineurs (- de 18 ans à la date de validation) n'étant pas "nouveau chasseur". Validez un permis annuel pour la Loire-Atlantique et **joignez un justificatif** au bon de commande (copie du permis de chasse, de la carte nationale d'identité ou du passeport).

*S'agissant d'un remboursement, ne déduisez pas cette somme du montant total de votre permis.*

## Nouveau chasseur

Vous validez pour la première fois **et** la date de délivrance de votre permis est inférieure à un an : contacter le 02.40.89.94.86.

## PERMIS DÉPARTEMENTAL (D)

**D** Pour chasser **le petit et le grand gibier (1)** avec l'abonnement à la revue 44 (2) **154 €**

## PERMIS BI-DÉPARTEMENTAL (B)

Type de permis Choix du 2 <sup>nd</sup> département	Pour chasser <b>uniquement</b> le petit gibier dans les 2 départements	Pour chasser le petit gibier dans les 2 départements <b>ET le grand gibier</b> (cerf, chevreuil, daim, sanglier)		
		Uniquement dans le 44	Uniquement dans le second département	dans les 2 départements
44 et 35 *	<b>258 €</b>	<b>273 €</b>	<b>258 € *</b>	<b>273 € *</b>
44 et 49 **	<b>257,42 €</b>	<b>272,42 €</b>	<b>267,42 € **</b>	<b>282,42 € **</b>
44 et 53	<b>257 €</b>	<b>272 €</b>	<b>292 €</b>	<b>307 €</b>
44 et 56	<b>253 €</b>	<b>268 €</b>	<b>263 €</b>	<b>278 €</b>
44 et 72	<b>246 €</b>	<b>261 €</b>	<b>281 €</b>	<b>296 €</b>
44 et 85 ***	<b>255 €</b>	<b>270 €</b>	<b>267 €</b>	<b>282 €</b>

\* Pas de « timbre grand gibier » dans le département 35.

\*\* Pour le Maine-et-Loire, il s'agit d'un « timbre sanglier » et non d'un « timbre grand gibier ».

\*\*\* Pour vous abonner à la revue "Le chasseur vendéen", ajouter 6,92 €.

Pour connaître le tarif des autres départements : 02.40.89.94.86

Le permis bi-départemental comprend la redevance cynégétique bi-départementale 98,16 € + les frais de dossier 4,34 € + les timbres fédéraux des deux départements + éventuellement, les timbres "grand gibier" + la revue 44 à 5,50 € (2).

## PERMIS NATIONAL (N)

**N** Pour chasser **le petit gibier** avec l'abonnement à la revue 44 (2) **342 €**

Pour chasser **le petit et le grand gibier** avec l'abonnement à la revue 44 (2) **414 €**

(1) Si vous ne chassez pas le Grand Gibier (cerf, chevreuil, daim, sanglier) en Loire-Atlantique, retirez 15 € du montant indiqué (uniquement pour le permis départemental).

(2) Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue 44, retirez 5,50 € du montant indiqué.

## ASSURANCE MMA

LIRE LA NOTICE JOINTE - POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 02.51.93.18.45

**1 : Souscrire la Responsabilité Civile (RC) à 20,50 € avec votre permis sur le bon de commande.**

**ATTENTION : la RC garantie uniquement les dommages causés aux autres.**

**2 : Pour les options, souscrivez auprès de MMA en utilisant la notice jointe.**

- **Option 1 Dommages corporels** afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.
- **Option 2 Dommages aux chiens** pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle.
- **Option 3 Dommages au fusil.**

# DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2018/2019

## Numéro d'identification

Cadre réservé à la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique

## Références du permis de chasser \*

- original     duplicata de l'ONCFS     document étranger équivalent  
 certificat provisoire de capacité

Date de naissance :

Lieu de naissance : .....

Numéro :

Délivré le :

Par \*,  Préfecture : .....

ONCFS     Pays : .....

Dans le cas d'un Duplicata délivré par l'ONCFS (nouveaux permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original :

Numéro : ..... Délivré le : .....

↑ \* cocher le(s) case(s) correspondante(s) ↓

## Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle accordée par \* :

- Père     Mère     Tuteur     Juge des tutelles

NOM - Prénom : .....

Le : .....

Signature :

## Prénom – NOM - adresse du demandeur :

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez les indiquer ci-dessous :

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## Contact

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

## DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

### La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 euros d'amende).**

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- déclare avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de l'assurance proposée, de la notice d'assurance MMA sur le prix, les garanties et Conditions Générales (ci-jointe ou consultable à la Fédération et sur [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr)).

**Je veux recevoir un  
CARNET BÉCASSE**

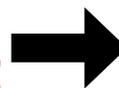


OUI  NON

L'absence de **réponse** vaut renonciation.

Fait à ..... le .....

**SIGNATURE  
OBLIGATOIRE**



L'absence de **signature** entraîne le renvoi de votre dossier

# BON DE COMMANDE

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2018-2019

## CHOISIR LE(S) TYPE(S) DE VALIDATION

PERMIS DÉPARTEMENTAL LOIRE-ATLANTIQUE		
<b>D</b>	Timbre fédéral 75 € + Frais de dossier 4,92 € + Redevance cynégétique départementale 53,58 € + Timbre départemental "Grand Gibier" 15 € (1) + Revue 44 à 5,50 € (2)	<input type="checkbox"/> 154 €

PERMIS BI-DÉPARTEMENTAL		
<b>B</b>	<p>Inscrire IMPÉRATIVEMENT le numéro du <u>second département</u> :</p> <p><b>44</b> (Loire-Atlantique) <input type="checkbox"/> Grand Gibier <b>ET</b> <input type="checkbox"/> Grand Gibier / Sanglier / ...</p> <p>Inscrire le tarif correspondant à votre choix indiqué sur la note jointe →</p> <p>Pour connaître les tarifs des départements non limitrophes, ☎ <b>02.40.89.94.86</b></p>	<input type="checkbox"/> ..... €

PERMIS NATIONAL		
<b>N</b>	<p><b>Petit Gibier uniquement :</b> Timbre à prix unique 95 € + Frais de dossier 4,82 € + Redevance cynégétique nationale 236,68 € + Revue 44 à 5,50 € (2)</p> <p><input type="checkbox"/> 342 €</p> <p><b>Petit Gibier et Grand Gibier :</b> Timbre à prix unique 95 € + Frais de dossier 4,82 € + Redevance cynégétique nationale 236,68 € + Timbre National "Grand Gibier" 72 € + Revue 44 à 5,50 € (2)</p> <p><input type="checkbox"/> 414 €</p>	

PERMIS TEMPORAIRE de 3 ou 9 jours		
<b>T</b>	<p>Départementale <input type="checkbox"/> (inscrire le N° du département) : ..... ou National <input type="checkbox"/></p> <p>Inscrire IMPÉRATIVEMENT la période de <input type="checkbox"/> 3 JOURS ou <input type="checkbox"/> 9 JOURS du ..... au .....</p> <p>Inscrire IMPÉRATIVEMENT la période de <input type="checkbox"/> 3 JOURS ou <input type="checkbox"/> 9 JOURS du ..... au .....</p> <p>Pour connaître les tarifs des permis temporaires, ☎ <b>02.40.89.94.86</b></p>	<input type="checkbox"/> ..... €

(1) Si vous ne chassez pas le Grand Gibier (cerf, chevreuil, daim, sanglier) en Loire-Atlantique, retirez 15 € du montant indiqué (uniquement pour le permis départemental).

(2) Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue 44, retirez 5,50 € du montant indiqué.

ASSURANCE CHASSE		ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré N'ENVOYEZ PAS VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE.	
<b>M</b>	<p>Je souscris l'assurance chasse MMA sans couverture du chien. Lire la notice MMA recto/verso sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes. Réglez les 20,50 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 154 + 20,50 = 174,50 €).</p> <p>(à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle)</p> <p>Nom du représentant légal : ..... Né(e) le ..... à .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>Code Postal : ..... Ville : .....</p> <p>Pour tous RENSEIGNEMENTS ou OPTIONS complémentaires (chien, individuelle corporelle, arme). ➡ <b>02.51.93.18.45</b> ou utilisez la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.</p>	<input type="checkbox"/>	20,50 €

### PAYEZ UNIQUEMENT PAR CHÈQUE

**Libellez à l'ordre de "Régisseur de recettes FDC 44"**

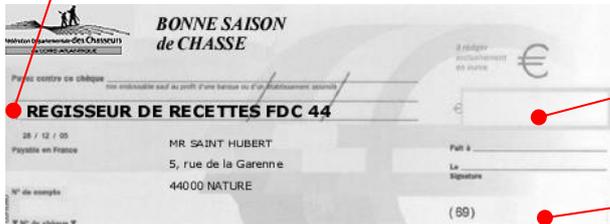
**Vérifiez le montant** **ATTENTION AUX VIRGULES ARRondi INTERDIT**

**Signez**

**Montant Total** ..... €

**ATTENTION**  
N'oubliez pas au verso de  
• signer le bon de commande,  
• cocher la case pour recevoir un carnet bécasse.

Comptez environ **10 jours** entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.  
Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.



**Pour commander votre validation 2018-2019,  
adresser par courrier les pages 3 et 4**

**Page 1 – Notice**

**Page 2 – Informations et Tarifs**

**Page 3 – Demande de validation**

**Page 4 – Bon de commande**

**au**

**C.A.A.V. – Unité Chasse**

Route d'Aizenay

85012 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**Puis, à partir du  
1/10/2018**



**FDC 44**

12 bis, boulevard François Blancho

CS 40413

44204 NANTES CEDEX 2

**VALIDER PAR INTERNET  
RAPIDE, SIMPLE ET MOINS CHER !**

**[www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr)**